

01-MFR\_C1-i1\_030325-V1\_fiche formation

<p><b>BPJEPS spécialité « animateur »</b>  <b>mention « animation socio-éducative et culturelle » (ASEC)</b>  <b>Action de formation en alternance / Ouvert à l'apprentissage</b>  <b>Niveau 4</b>  <b>Sous réserve de l'habilitation DRAJES</b></p>	
<b>Certification</b>	<p>N° RNCP : 39926  Date d'enregistrement : 09/12/2024  Nom légal du certificateur : ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques</p>
<b>Public concerné</b>	Tous les publics : étudiant, demandeur d'emploi, salarié...
<b>Effectifs</b>	<p>8 à 15 stagiaires  <i>NB : en dessous de 8 stagiaires, la formation ne pourra pas avoir lieu.</i></p>
<b>Prérequis et conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé(e) de 18 ans à l'entrée en formation. 16 à 29 ans révolus pour l'apprentissage (sauf dérogations spécifiques).</li> <li>- Être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants* : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;</li> <li>▪ le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.</li> </ul> </li> <li>- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures*.</li> <li>- Retrait et dépôt de dossier suivant calendrier (du 3 mars au 27 juin 2025).</li> <li>- Admission après avoir satisfait aux prérequis et aux sélections (entretien de 20mn maximum avec un jury, à la suite d'un écrit de 30 min).</li> <li>- Avoir un financement prévu.</li> </ul> <p><i>(*) Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un des deux certificats relatifs au secourisme susmentionnés, assorti le cas échéant d'une attestation de formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC) ;</li> <li>- d'une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.</li> </ul>
<b>Accessibilité personnes handicapées</b>	<p>Formation accessible aux personnes handicapées, aux personnes en difficulté d'apprentissage.</p> <p>Pour plus de renseignement sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, contacter la MFR de la Brenne :  mfr.brenne@mfr.asso.fr  Tél : 06 85 12 04 78  Référente Handicap : Sarah GOAZIOU</p> <p>Référent à la DRAJES pour les stagiaires en situation de handicap : Gaëtan MELE.</p>
<b>Présentation générale</b>	<p>Le BPJEPS ASEC permet à son titulaire d'exercer en autonomie son activité professionnelle d'animateur en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.</p>

	<p>L'animateur est responsable de son action sur le plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.</p> <p>Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.</p> <p>L'animateur peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Le BPJEPS ASEC proposé par la MFR de la Brenne met l'accent sur l'éducation populaire, le rapport au vivant et la lutte contre les discriminations, en promouvant des compétences au service de tous. Il donne les clés pour inscrire ses pratiques sur le territoire où il agit, en lien avec les acteurs concernés. L'unification du diplôme permet aux animateurs d'intervenir sur des projets variés, tels que l'animation enfance, grand-âge, les loisirs, et la médiation culturelle, reflétant l'évolution des métiers de l'animation et la nécessité de polyvalence.</p> <p>La formation est structurée en quatre blocs de compétences, permettant une reconnaissance claire des acquis et une adaptation rapide aux besoins du marché du travail. Elle prend en compte la transversalité des compétences exigées des professionnels de l'animation.</p> <p><b>L'accompagnement, au cœur de la formation en alternance :</b> La formation se déroule en alternance. Le rythme permet un lien étroit entre théorie et pratique : - 2 jours par semaine en centre de formation, - 3 jours en structure d'alternance. Ce lien est renforcé par l'accompagnement du stagiaire par le tuteur sur le terrain et par l'équipe pédagogique sur le centre de formation. Les relations tuteur/centre de formation/stagiaire sont primordiales. Régulièrement, des rencontres peuvent être organisées.</p> <p><b>La MFR de la Brenne inscrit sa démarche dans l'alternance intégrative :</b> - En entreprise : préparation d'un travail de production et de recherche. - En centre : ré-interrogation des travaux de recherche, confrontation des pratiques et mutualisation des réflexions. Apports théoriques et méthodologique. - En entreprise : utilisation des méthodes, démarches... Expérimentations progressives.</p>
<b>Contenu de la formation</b>	<p>Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » est structuré autour de 4 blocs de compétences (BC) :</p> <p>2 BC communs à tous les BPJEPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;</li> <li>- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation</li> </ul> <p>2 BC spécifiques à la mention « ASEC » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;</li> <li>- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.</li> </ul> <p>Cette structuration permet une formation modulaire, facilitant l'intégration des acquis dans différents contextes professionnels de l'animation socio-éducative et culturelle.</p>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p>Alternance d'apports théoriques, échanges sur les pratiques, mises en situation, pédagogie de projet, individualisation des parcours, tutorat.</p>

	Formation en présentielle ou à distance. Expérience professionnelle et pédagogique des intervenants. Moyens matériels : salle, vidéoprojecteur, paperboard, outils d'animation
<b>Modules complémentaires proposés</b>	Une certification complémentaire direction sera proposée à la suite du BPJEPS spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative et culturelle » (sous réserve de l'habilitation DRAJES)
<b>Compétences professionnelles visées</b>	Le projet de formation proposé par la MFR de la Brenne développe les compétences visées par le diplôme dans des domaines constitutifs du métier d'animateur : - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure et son territoire - Valoriser les activités et les projets d'une structure de l'animation - Conduire des actions d'animation dans le champ des activités éducatives, culturelles et sociales - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation
<b>Durée</b>	606 heures en centre de formation (2 jours/semaine) et 714 heures en structure d'alternance pédagogique (3 jours/semaine).  <i>NB : allègements de contenus de formation, voire de bloc(s) de compétence(s), possibles pour les personnes pouvant justifier du niveau de compétences visé par le diplôme (évalué lors du positionnement). Les stagiaires, ayant des allègements, doivent, tout de même, passer les épreuves de certification.</i>
<b>Période</b>	Septembre 2025 à début novembre 2026
<b>Modalités et délais d'accès</b>	- Clôture des inscriptions : 27 juin 2025 - Sélections* : 30 juin au 4 juillet 2025 - Positionnement : 1er au 5 septembre 2025 - Début de la formation en centre : 22 septembre 2025 - Date de fin de formation en centre : 4 novembre 2026 - Date de la dernière certification : semaine du 2 au 6 novembre 2026  <i>(*) Les sélections sont organisées pour s'assurer que les candidatures sont cohérentes avec le projet de formation. Elles interviennent également dans le cas où il y aurait plus de candidats que de places ouvertes.</i>
<b>Lieu</b>	Tiers-lieu de compétences « Campus rural de la Brenne » 1, rue Pierre Milon 36300 Le Blanc  De travaux étant programmés courant 2025, la formation sera délocalisée durant la période de chantier sur la base de plein-air située rue les Landelles 36300 Le Blanc
<b>Horaires</b>	Lundi (centre de formation) : 9h-17h Mardi (centre de formation) : 9h-17h Mercredi (entreprise) : 9h-17h Jeudi (entreprise) : 9h-17h Vendredi (entreprise) : 9h-16h
<b>Coût par participant</b>	- OPCO / CPF / Employeur / Personnel : 7 500 € - Contrat d'apprentissage : 8 500 €  NB : tarifs variables selon les allègements.
<b>Contact</b>	Laure BOUGON 06 85 12 04 78 <a href="mailto:laure.bougon@mfr.asso.fr">laure.bougon@mfr.asso.fr</a>

<b>Formateurs</b>	<p><u>Les formateurs permanents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur de l'ensemble des formations de l'OF : Bertrand COLY</li> <li>- Responsable pédagogique du BPJEPS : Marie BIROT</li> <li>- Coordinatrice administrative, animatrice du réseau et référente QUALIOP1 : Laure BOUGON</li> <li>- Référente Handicap et mobilité : Sarah GOAZIOU</li> <li>- Référent activités artistiques : Pierre LABALETTE</li> <li>- Comité technique : Dominique DEKETELAERE (directeur, association Respire), Claire HESLOUIS (responsable du pôle « Education et Animation » / Animatrice, CPIE Brenne Berry), Claire MOREAU (animatrice, service de l'accompagnement à la vie associative, association Kaléidoscope), Eugénie GILLET (animatrice, service de l'accompagnement à la vie sociale des seniors, association Kaléidoscope)</li> </ul> <p>La MFR de la Brenne fait appel également à des formateurs extérieurs sur un certain nombre de modules spécifiques. Cf. liste complète dans le dossier d'habilitation (document B)</p>
<b>Suivi de l'action</b>	<p>Emargement par les stagiaires Emargement par les formateurs Point hebdomadaire avec les stagiaires (individuels ou collectifs) Points réguliers avec les tuteurs Evaluations en fin de formation</p>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p>Le diplôme est obtenu par capitalisation des quatre blocs de compétences (BC). Pour chaque bloc, le stagiaire devra produire un ou plusieurs documents écrits et passer un entretien. Les situations d'évaluations sont décrites dans l'arrêté du 9 novembre 2024.</p>
<b>Passerelles et débouchés possibles</b>	<p>Le BP JEPS est le diplôme d'Etat de référence, de niveau IV (niveau bac), pour les animateurs généralistes. Il permet d'exercer des emplois d'animateurs socioculturels, encadrant tous types de publics, en autonomie, au sein de collectivités territoriales, d'associations...</p> <p>Après l'obtention du BPJEPS, le stagiaire peut s'engager sur un DEJEPS ou un DUT Carrière Social. Il peut également poursuivre avec le module direction.</p> <p>Toutes les informations sont disponibles sur la fiche RNCP en cliquant sur ce lien : <a href="https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/">https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/</a></p>
<b>Texte réglementaire</b>	<p>Arrêté du 9 novembre 2024 (Journal officiel du 29 novembre 2024)</p>